



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

e-mail : mairie.floing@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL DE FLOING REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 29 MARS 2018 (Convocation du 22 mars 2018)

Effectif légal du Conseil
Municipal : 19
Nombre de conseillers
en exercice : 18
Nombre de conseillers
qui assistent à la séance : 13

L'an deux mille dix huit, le jeudi vingt neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme MEURIE Dominique, Maire.

Présents : Mmes Dominique MEURIE, Monique THEYS, Martine LESSERTISSEUR, Corinne CHARLES, Mrs Jean-Michel MARTEAUX, Eddy NEMERY, Mmes Nathalie LECOCQ, Mrs Jean Pierre LAJEUNESSE, Didier LEPLANG, Mme Marie-Françoise HELOIN, Mrs Romuald LECLER, Régis COLLINET, Mme Caroline HANNIER.

Absents excusés : Mmes Chantal MENEGATTI, Evelyne MASSIN, Mr Frédéric LE GUINIO.

Absents : Mrs Alain KOSTUS, François NAUDIN.

Procuration : Mme Ch. MENEGATTI a donné procuration à Mme C. HANNIER

Secrétaire de Séance : Mme Martine LESSERTISSEUR a été élue secrétaire de séance.

CM N° 2018/0020 - Adoption du compte administratif 2017 (commune et culturel)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

VU le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R.241-16 à 33

VU les délibérations du conseil municipal en date du 21 mars 2017 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2017,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017,

Après avis de la commission des finances en date du 19 mars 2018,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mme CHARLES Corinne,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Martine LESSERTISSEUR, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2017 (budget commune), arrêté comme suit :
COMMUNE :

	Résult clôture Commune 2016	Part affectée Invest.2017	Résult. Exercice 2017	Résult. Clôture defin. 2017	Restes à réaliser
Inv.	20.530,51 €	0 €	- 175.044,76 €	- 154.514,25 €	- 25.578,19 €
Fonct.	873.088,93 €	0 €	168.312,25 €	1.041.401,18 €	
Total sect.	893.619,44 €	0 €	- 6.732,51 €	886.886,93 €	

Le Conseil Municipal

Par 13 voix pour,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2017 (budget culturel), arrêté comme suit :
CULTUREL

	Résultat de clôture Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
. Fonctionnement	6.291,34 €	7,20 €	6.298,54 €

CM N° 2018/0021 - Adoption du compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 (commune et culturel)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

VU le Code des Communes et notamment ses articles R. 241-1 à 4; R.241-6 à 15, R. 241-16 à 33,

Madame l'adjointe au Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à Sedan et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Madame l'adjointe au Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en a fait obligation

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame CHARLES Corinne,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour,

- ADOPTE les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2017 (commune et culturel) et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

CM N° 2018/0022 - Affectation des résultats des comptes administratifs 2017 (Commune et culturel)

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 du budget Commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1.041.401,18 €

Le résultat de clôture 2017 en investissement est de : - 154.514,25 €

Les restes à réaliser s'élèvent à : 25.578,19 en dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour,

. Décide l'affectation des résultats au budget primitif 2018 comme suit :

Report au 002 : 861.308,74 €.

Au 1068 : 180.092,44 €

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 du budget Culturel

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6.298,54 €

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour,

. Décide l'affectation des résultats au budget primitif 2018 comme suit :

Au 002 : 6.298,54 €

CM N° 2018/0023 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

VU le Code des communes et notamment les articles L. 121-26, L. 211-1 et suivants, L. 231-1 et suivants,

VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
 VU les lois des finances annuelles,
 VU l'état N° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017
 Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

CONSIDERANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 718.568 €,
 APRES AVIS de la commission des finances en date du 19 mars 2018,
 AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Madame CHARLES Corinne,
 APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour,

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018 qui s'établiront comme suit :

	Taux réf. Comm.	Bases	Produit en €
Taxe d'habitation	13.00	2.784.000	361.920
Taxe Foncière bâtie	19.58	1.783.000	349.111
Foncier non bâti	31.80	23.700	7.537
		TOTAL =	718.568

CM N° 2018/0024 - Budgets primitifs 2018 (commune et culturel)

VU le Code des communes et notamment ses articles L. 211-1 et suivants et L. 212-1 et suivants ;

CONSIDERANT l'obligation de voter les budgets primitifs avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Madame CHARLES Corinne,
 APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix,

- ADOPTE les budgets primitifs arrêtés comme suit :

COMMUNE :

	DEPENSES	RECETTES
. Investissement	930.142,44 €	930.142,44 €
. Fonctionnement	2.611.431,74 €	2.611.431,74 €

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour,

SOCIO CULTUREL

	DEPENSES	RECETTES
. Fonctionnement	14.338,54 €	14.338,54 €

CM N°2018/0025 - Vote des investissements

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour,

- décide les différents investissements 2018 (tableau figurant en annexe).

CM N° 2018/0026 - Gratuité de stationnement pour les emplacements réservés aux véhicules électriques

Après avoir pris connaissance du courrier d'Ardenne Métropole du 20 février 2018 portant sur la gratuité pendant 2 ans du stationnement des véhicules électriques et hybrides à des fins de recharge,

Le Conseil Municipal,

Par 10 voix pour et 4 abstentions,

. Décide que le stationnement sera gratuit sur tout le ban communal et restera gratuit pour les véhicules électriques pour au moins 2 ans après l'installation des bornes de recharges dans le cadre du programme investissements d'avenir « déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules hybrides et électriques.

CM N° 2018/0027 - Etude du Plan d'alignement des parcelles AL 147 et 148

Suite à l'envoi par le Cabinet DUMAY, géomètres-experts à Sedan, concernant la validation et l'acceptation d'un plan d'alignement individuel pour les parcelles AL 147 et 148,
Après avoir étudié ce dossier,

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour,

. Décide de ne pas valider et n'accepte pas ce plan d'alignement.

CM N° 2018/0028 – Rectificatif/annulation de la demande de subvention pour le Club House/vestiaires auprès de la FFF N° 2018/0015

Suite au mail du 21 mars 2018 du District de football des Ardennes concernant le montant d'aides et les pourcentages modifiés, les dossiers de demandes de subventions pour la construction de vestiaires et d'un club house auprès de la Fédération Française du Football doivent être modifiés.

Le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour et 2 contre,

. Annule la délibération N° 2018/0015 prise le 06 mars 2018 et remplace celle-ci par la décision prise ci-après.

CM N° 2018/0029 - Demande de subvention pour les vestiaires et club house pour le terrain de football

Ce projet de vestiaires et club house au terrain de football étant susceptible d'être éligible à une aide financière de la part de la Fédération Française de Football, la Commune de Floing souhaite solliciter cette dernière, ainsi que d'autres organismes, pour :

. la création d'un club house

. la création de vestiaires

pour un montant prévisionnel total de 259.500 € HT.

Le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour et 2 contre,

. Adopte les projets de constructions d'un club house et de vestiaires sportifs

. Approuve le montant prévisionnelle des opérations : pour un montant total de 259.500 € HT réparti comme suit :

Club house 73.500,00 € HT

Vestiaires 186.000,00 € HT

Non compris : étude de sol, bureau de contrôle, coordonnateur de sécurité, travaux VRD et mission maître d'oeuvre

. Sollicite l'octroi, par la Fédération Française du Football et de Ligue des Ardennes ainsi qu'auprès d'autres organismes, des subventions les plus élevées possibles

. Approuve le plan de financement des opérations suivantes :

Subventions espérées :

Fédération Française du Football :

Club house : 30 % du coût plafonné à 20.000,00 €

Vestiaires : 20 % du coût plafonné à 20.000,00 €

Autres organismes (subventions espérées) :

Club house 30% du montant total soit 22.050,00 €

Vestiaires 30 % du montant total soit 55.800,00 €

Autres financements : auto-financement et emprunt

. Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour déposer les dossiers de demandes de subventions et signer les documents s'y rapportant.

. Affaires diverses

Le Conseil Municipal est informé :

. du courrier d'Ardenne Métropole : Baromètre d'activités des services 4^{ème} trimestre 2017.

Le Maire,
Dominique MEURIE.



		1641	2031	2051	21318	21534	21571	21578	2158	2183	2184	2188	2313	2315	20
		Remb. empr	Frais études	Logiciels	autres bat pu	Réseaux Elec	Matér. roulant	Matér. Voirie	Matériel outillage	Matériel informatique	Mobilier	Autres	Constructid	Installations	Dépenses imprévues
Emprunts	50 000 €	50 000 €													
Etude PAVE	13 000 €		13 000 €												
Logiciel SEGILOG	6 000 €			6 000 €											
Toit micro-crêche cheminée +	14 000 €				14 000 €										
Fenêtres logement rue des écoles	3 700 €				3 700 €										
réseaux électrification	3 000 €					3 000 €									
Véhicules	20 000 €						20 000 €								
Panneaux	4 000 €							4 000 €							
Matériel Atelier	10 000 €								10 000 €						
Matériel informatique	3 000 €									3 000 €					
Mobilier divers	4 000 €										4 000 €				
lave vaisselle maison des oiseaux	4 000 €											4 000 €			
Stade vestiaires	365 300 €											365 300 €			
Lavoir maçonnerie + mise en eau	15 000 €												15 000 €		
Travaux voirie 1ere tranche	200 000 €													200 000 €	
Maitrise d'œuvre	15 000 €													15 000 €	
Dépenses imprévues	20 000 €														20 000 €
TOTAL	750 000 €	50 000 €	13 000 €	6 000 €	17 700 €	3 000 €	20 000 €	4 000 €	10 000 €	3 000 €	4 000 €	4 000 €	380 300 €	215 000 €	20 000 €